



Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville

Et Administrations Annexes de Paris

2bis square Georges Lesage – 4^{ème} étage 75012 PARIS

01 43 47 84 54 ou 01 43 47 84 60

syndicat.fo@paris.fr ; <https://fo-villedeparis.fr>



QU'EST-CE QU'ON MIJOTE À LA DSOL POUR LES SERVICES D'ACCUEIL FAMILIAUX ? DES PROJETS AU GOÛT AMÈRE ! EH OUI !

Agents des SAF et de toute la DSOL, il faut se mobiliser face à l'administration qui tente de dissimuler le travail effectif en temps de loisirs afin d'anéantir l'acquisition des jours RTT des agents des SAFP !

Depuis fin janvier 2026, sous prétexte d'une harmonisation des SAF, l'administration nous a adressé (ou pas) deux projets de manière aléatoire et pour lesquels le retour des remarques des agents était urgent.

En effet, l'information de ces nouveaux projets n'a pas toujours été relayée par chaque directeur de SAF auprès des deux catégories d'agents concernés : les assistants sociaux éducatifs et les psychologues !

Elle nomme ses différents projets « Valorisation des temps de trajets » alors qu'il s'agit d'invisibiliser tout simplement notre travail effectif !!!

L'agenda social a été programmé et déprogrammé à plusieurs reprises alors même que l'ensemble des organisations syndicales n'ont pas reçu le moindre document à ce sujet, tout cela au mépris de la procédure de toutes les instances DRH/SYNDICATS.

Nos missions sont clairement définies dans les fiches de postes et les VAD dans les familles d'accueil sont obligatoires et multiples. Nos trajets sont d'un minimum d'une heure mais peuvent parfois excéder 3 heures !!

L'administration propose un forfait horaire d'une heure, et nous invente un nouveau concept de nos temps de trajets imposés : « un temps de trajet qui n'est pas tout à fait du temps de repos ni tout à fait du temps de travail effectif ».

L'administration pour subtiliser un temps de travail effectif est dans l'incapacité d'en donner une définition compréhensible pour tous et surtout légitimé par le code du Travail !

Nous alertons tous nos collègues des SAFP et de la DSOL aussi qui, à l'avenir, pourraient être directement impactés par « cette dévalorisation » des temps de trajets dans le cadre des missions exigées par l'employeur.

Nous demandons :

La prise en compte de tous nos temps de trajets qui jusqu'alors ont toujours été comptabilisés en travail effectif.

Il en va de la réalité de notre travail et de la reconnaissance professionnelle.

Nous ne sommes pas exclus de la loi AUBRY, toute heure effective, au-dessus des 35 HEURES DOIT OUVRIR DES DROITS AU JRTT et, EN CAS DE DÉPASSEMENT HORAIRE à L'OCTROI D'HEURES SUPPLEMENTAIRES MAJORÉES.

Sous prétexte d'horaires variables pour les agents des SAFP, l'administration est en train de créer un déséquilibre total, ainsi qu'une injustice de traitement du travail effectif avec les agents en horaires fixes dont le temps de travail effectif est reconnu dans son entièreté ! ...et ce alors même que l'administration dans ses projets revendique l'équité !!!!!

Nous exigeons :

Un retrait total des projets de l'administration qui sont aussi insultants pour tous les agents des SAFP qui, dans tous leurs trajets effectués pour l'exécution de leurs missions, sont ainsi soupçonnés « de vaquer à leurs occupations personnelles et à leurs loisirs » !!!

Avant que ces projets ne soient actés par la DRH et n'entraînent par la suite une généralisation à d'autres services de la DSOL, nous vous invitons à signer cette pétition pour préserver nos droits et l'équité de tous les agents de la DSOL sans aucune distinction !

POUR SIGNER LA PÉTITION :

Votre texte de paragraphe

AVEC F.O RÉSISTER - REVENDIQUER - DÉFENDRE NOS DROITS

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE FO

